

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PLATEAU DE FRASNE

ET DU VAL DU DRUGEON

Conseil de communauté – procès-verbal du 12 avril 2022

Lieu : salle d'animation à FRASNE - 20 h.

Présents :

Bannans	Louis Girod	X	Frasne	Philippe Alpy	X	
	Fabien Vieille-Mecet	Pouvoir à L. Girod		Jacqueline Lépeule	X	
Bonnevaux	Monique Brulport	X		Danielle Jeannin	Pouvoir à J. Lépeule	
	Jean-Paul Rinaldi	X		Angélique Marmier	absente	
Boujailles	Richard Ielsch	X		Marine Paris	X	
	Fabrice Picard	X		Bruno Trouttet	X	
Bouverans	Rémi Débois	X		Laurent Vuillemin	X	
	Cyril Valion	Pouvoir à R. Debois		La Rivière Drugeon	Carine Bourdin	X
Bulle	Christophe André	X			Jérémy Lonchamp	X
	Cédric Chambelland	X			Christian Vallet	X
Courvières	Bernard Girard	X	Yannick Vuittenez		X	
	Eric Liégeon	X	Vaux et Chantegrue	Bernard Beschet	X	
Dompierre les	Michel Beauque	X		Pierre Nicod	X	
	Tilleuls	Jean-Claude Trouttet suppléant			Bernard Vionnet	Pouvoir à B. Beschet

Secrétaire de séance : Mr Jérémy Lonchamp

Ordre du jour

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2022

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

- **Délibération pour fermeture du poste d'ingénieur affecté à la Réserve Naturelle Régionale des tourbières de Frasne-Bouverans au 1/5/2022**
- **Espace France Service : délibération pour modification de l'intérêt communautaire**

FINANCES

- **EAU POTABLE**
 - ✚ **Vote du compte de gestion, du compte administratif - affectation du résultat - vote du budget primitif ;**
- **ASSAINISSEMENT :**
 - ✚ **Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif**
- **ELIMINATION DES DECHETS :**
 - ✚ **Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif**
- **BATIMENT-RELAIS LES VAUDINS :**
 - ✚ **Vote du compte de gestion, du compte administratif - affectation du résultat - vote du budget primitif ;**

- **ZAE BULLE :**
 - **Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif**
- **BUDGET PRINCIPAL :**
 - **Vote du compte de gestion, du compte administratif, du budget primitif, des taux de fiscalité vote des taux de fiscalité**

DEPRECIATION DE CREANCES

- **Délibération pour provisions constituées sur le budget Eau – Assainissement**

VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

- **Dématérialisation des déclarations en mairie des meublés de tourisme et chambres d'hôte : outil Déclaloc**
- **Délibération sur modalités de fonctionnement de location des vélos à assistance électrique**

RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE-BOUVERANS

- **Délibération pour actualisation de la convention de prestation avec l'EPAGE pour la gestion écologique et réglementaire**

VIE SOCIOCULTURELLE

- **Délibération pour renouvellement de la convention 2022 avec Musicart's**

ZAE BULLE

- **délibération pour approbation de la vente du lot 21 à la SCI M&F**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr le Président ouvre la séance et donne la parole à Mr Philippe Alpy qui accueille le conseil communautaire ainsi qu'une partie de son conseil municipal : Mme Paulin et Viennet, Mrs Bourgeois, Chrétien, et Vuillaume.

1) - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2022

Mr le Président soumet à l'assemblée, pour approbation, le procès-verbal du précédent conseil communautaire.

Sans observations, il est adopté à l'unanimité.

1) - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

1.1. Fermeture du poste d'ingénieur affecté à la RNR Frasn-Bouverans

Mr le Président indique que dans le cadre de la réorganisation déjà évoquée des missions des personnels affectés à la RNR, il est nécessaire de fermer le poste d'ingénieur à 14 h hebdomadaires, occupé par Mme Elodie Mehl qui sera salariée de l'EPAGE à temps complet à partir du 1^{er} mai 2022.

Délibération n° 24 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 7 avril 2022,

Considérant le tableau des emplois adopté par délibération n° 2022.01.03 du 25.01.2022,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'ingénieur en raison d'une réorganisation du partage de poste avec l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue,

- **décide la fermeture du poste d'ingénieur à temps non complet (0.40 ETP)**
- **adopte le tableau modifié des emplois au 1^{er} mai 2022.**

Le tableau des emplois est ainsi modifié :

Grade	Cat.	Missions	ETP
Filière administrative			
/	/	Secrétariat-facturation services eau/ assainissement	0.60
/	/	Secrétariat-facturation services eau/ assainissement	0.70
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl.	C	Secrétariat/comptabilité	0.80
Rédacteur principal 1 ^{ère} Classe	B	Responsable services administration-finances	1.00
Attaché principal	A	Direction générale des services	1.00
Filière technique			
Adjoint technique	C	services eau/ assainissement	1.00
Adjoint technique		services eau/ assainissement	1.00
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	Service eau	1.00
/		Responsable service Eau-Assainissement	1.00
Ingénieur	A	Responsable pôle attractivité du territoire	0.80
Ingénieur	A	Responsable pôle tourisme - patrimoine	1.00
Ingénieur	A	Responsable Réserves Naturelles Régionales	0.40
Technicien	B	Technicien garde animateur Réserve Naturelles Régionales	0.30
Filière culturelle			
Adjoint d'animation	C	Animatrice jeunesse	1.00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Accueil médiathèque	0.67
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	Responsable pôle vie socio-culturelle	1.00
Filière sportive			
Educateur APS	B	Enseignement – organisation manifestations sportives	1.00

1.2. Espace France Service : intérêt communautaire

Mr Philippe Alpy explique qu'il est nécessaire de redéfinir l'intérêt communautaire en lien avec la MSAP-Poste à Frasne (*Maison des Services au Public*), pour permettre à la commune de Frasne d'ouvrir un Espace France Service en septembre prochain.

Délibération n° 25 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Sur proposition de Mr le Président,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2017-12-27-004 du 27 décembre 2017 portant modification de l'arrêté n° 25-2016-12-27-001 du 27 décembre 2016, conforme à la délibération n° 2017-09-47 du 12 septembre 2017,

- Vu la délibération n° 2017-12-73 du 19/12/2017 définissant l'intérêt communautaire, dont la composante suivante de la compétence « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* » : la MSAP située sur la commune de Frasne
- Considérant que cette compétence a été récemment modifiée par la loi dite 3 DS (différenciation, déconcentration, décentralisation, simplification) et se trouve retranscrite ainsi dans l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales : « 8°- *Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* »
- Considérant que l'intérêt communautaire qui complète les statuts est défini par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés,

Article 1^{er} : Relèvent de l'intérêt communautaire la composante suivante de la compétence : « *Participation à une convention France Services et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.* » : les Espaces France Service labellisés après le 1^{er} janvier 2024 .

2) - FINANCES

Mr le Président rappelle que les budgets annexes Eau, Assainissement, Bâtiment-relais les Vaudins, Elimination des déchets et ZAE Bulle ont été examinés le 29 mars dernier.

Au préalable, voici le résultat global des 6 budgets :

	Budget principal	Budgets annexes				
		Eau	Assainissement	Bâtiment-relais	Déchets	ZAE Bulle
résultat de clôture au compte de gestion au 31.12.2021	1 830 622.74 €	998 054.18 €	547 126.54 €	3 313.96 €	354.31 €	- 245 469.18 €
3 134 002.55 €						
Résultats votés au budget primitif 2022	1 200 000.00 €	650 000.00 €	530 000.00 €	- €	- €	395 000.00 €
2 775 000.00 €						

La dépense journalière tous budgets confondus s'élevant à 35 692 € (somme des dépenses réelles), l'excédent global au 31.12.2021 dégage une autonomie financière de 88 jours.

2.1. Eau potable (délibérations n° 26 à 29)

Mr Eric Liégeon présente la synthèse du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 :

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	1 534 717,00	313 598.57	1 594 617.00
Recettes	1 534 717,00	312 322.58	2 244 617.00
Résultat investissement	0,00	- 1 275.99	650 000.00
Exploitation	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	1 592 344.00	648 780.06	2 000 000.00
Recettes	1 592 344.00	1 648 110.23	2 000 000.00
Résultat exploitation	0,00	999 330.17	0,00
Résultat global	0,00	998 054.18	650 000.00

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif**

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 15 mars 2022,
Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Philippe Alpy, premier vice-président,

Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	648 780.06 €	982 687.75 €	333 907.69 €
	Investissement	271 862.27 €	312 322.58 €	40 460.31 €
Report exercice N - 1	Exploitation		665 422.48 €	
	Investissement	41 736.30 €		
TOTAL		962 378.63 €	1 960 432.81 €	998 054.18 €
Investissement : reste à réaliser				
Résultat cumulé	Exploitation	648 780.06 €	1 648 110.23 €	999 330.17 €
	Investissement	313 598.57 €	312 322.58 €	- 1 275.99 €
TOTAL CUMULÉ		962 378.63 €	1 960 432.81 €	998 054.18 €

- **Affectation du résultat**

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe EAU, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de d'exploitation de 999 330.17 €, le conseil communautaire, vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 15 mars 2022 décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Exploitation : report disponible	999 330.17 €
Investissement : besoin de financement = affectation	54 875.99 €
Report en exploitation après affectation.....	944 454.18 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2022 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	2 000 000.00 €	1 055 545.82 €
Résultat reporté		944 454.18 €
Total	2 000 000.00 €	2 000 000.00 €
Investissement	1 539 741.01 €	2 244 617.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	53 600.00 €	
Résultat reporté	1 275.99 €	
Total	1 594 617.00 €	2 244 617.00 €
TOTAL DU BUDGET	3 594 617.00 €	4 244 617.00 €

2.2. Assainissement (délibérations n° 30 à 32)

Mr Eric Liégeon présente la synthèse du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 :

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	1 754 593,00	654 804.95	2 091 205.63
Recettes	1 754 593,00	641 992.32	2 621 205.63
Résultat investissement	0,00	- 13 312.63	530 000.00

Exploitation	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	1 405 741,00	914 415.83	2 448 723.00
Recettes	1 405 741,00	1 474 855.00	2 448 723.00
Résultat exploitation	0,00	560 439.17	0.00
Résultat global	0,00	547 126.54	530 000.00

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif**

Vu l'avis unanimement favorable du conseil d'exploitation réuni le 15 mars 2022, Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Philippe Alpy, premier vice-président, **Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :**

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	914 415.83 €	1 251 106.17 €	336 690.34 €
	Investissement	654 804.95 €	384 704.26 €	- 270 100.69 €
Report de l'exercice N - 1	Exploitation		223 748.86 €	
	Investissement		256 788.06 €	
TOTAL		1 569 220.78 €	2 116 347.35 €	547 126.57 €
Investissement : reste à réaliser			34 262.00 €	
Résultat cumulé	Exploitation	914 415.83 €	1 474 855.03 €	560 439.20 €
	Investissement	654 804.95 €	675 754.32 €	20 949.37 €
TOTAL CUMULÉ		1 569 220.78 €	2 150 609.35 €	581 388.57 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2022 comme il suit :

		Dépenses	Recettes
Exploitation		2 448 723.00 €	1 888 283.83 €
Résultat reporté			560 439.17 €
Total		2 448 723.00 €	2 448 723.00 €
Investissement		1 981 718.00 €	2 490 768.63 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		96 175.00 €	130 437.00 €
Résultat reporté		13 312.63 €	
Total		2 091 205.63 €	2 621 205.63 €
TOTAL DU BUDGET		4 539 928.63 €	5 069 928.63 €

2.3. Elimination des déchets (délibérations n° 33 à 35)

Mr le Président rappelle que la gestion de la compétence est déléguée au SMCOM qui facture à la CFD le coût de la collecte et du traitement.

Synthèse du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 :

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	630 108,00	631 742.25	656 739.00
Recettes	630 108,00	632 096.56	656 739.00
Résultat fonctionnement	0,00	354.31	0.00
Résultat global		354.31	0.00

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Philippe Alpy, premier vice-président, **Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :**

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Réalisation de l'exercice	Exploitation	631 742.25 €	631 908.44 €	166.19 €
	Investissement			- €

Report exercice N - 1	Exploitation		188.12 €	
	Investissement			

TOTAL		631 742.25 €	632 096.56 €	354.31 €
--------------	--	--------------	--------------	----------

Investissement : reste à réaliser				
-----------------------------------	--	--	--	--

Résultat cumulé	Exploitation	631 742.25 €	632 096.56 €	354.31 €
	Investissement	- €	- €	- €
TOTAL CUMULÉ		631 742.25 €	632 096.56 €	354.31 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2022 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	656 739.00 €	656 384.69 €
Résultat reporté		354.31 €
Total	656 739.00 €	656 739.00 €

Investissement		
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat reporté		
Total	- €	- €
TOTAL DU BUDGET	656 739.00 €	656 739.00 €

2.4. Bâtiment-relais Les Vaudins (délibérations n° 36 à 39)

Mr le Président donne la synthèse du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 :

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	39 931.00	39 921.66	39 243.00
Recettes	39 931.00	39 921.66	39 243.00
Résultat investissement	0.00	- 37 876.56	0.00

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	50 512.00	10 326.28	6 331.00
Recettes	50 512.00	51 516.80	6 331.00
Résultat fonctionnement	0.00	41 191.52	0.00
Résultat global	0.00	3 313.96	0.00

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Philippe Alpy, premier vice-président, **Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :**

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	10 326.28 €	4 035.29 €
	Investissement	37 876.56 €	2 045.10 €
Report exercice N - 1	Fonctionnement		47 481.51 €
	Investissement	2 045.10 €	
TOTAL		50 247.94 €	53 561.90 €
Investissement : reste à réaliser			
Résultat cumulé	Fonctionnement	10 326.28 €	51 516.80 €
	Investissement	39 921.66 €	2 045.10 €
TOTAL CUMULÉ		50 247.94 €	53 561.90 €

- **Affectation du résultat**

Après avoir voté le compte administratif du budget annexe « Bâtiment-relais Les Vaudins », statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de d'exploitation de **41 190.52 €**, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

Exploitation : report disponible	41 190.52 €
Investissement : besoin de financement = affectation	37 876.56 €
Report en exploitation après affectation.....	3 313.96 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2022 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 331.00 €	3 017.04 €
Résultat reporté		3 313.96 €
Total	6 331.00 €	6 331.00 €
Investissement	37 197.90 €	39 243.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent		
Résultat reporté	2 045.10 €	
Total	39 243.00 €	39 243.00 €
TOTAL DU BUDGET	45 574.00 €	45 574.00 €

2.5. ZAE Bulle (délibérations n° 40 à 42)

Rappel du principe comptable :

Mr le Président rappelle le principe comptable : ce budget annexe retrace l'intégralité des dépenses et recettes de l'opération d'aménagement des terrains afin de déterminer la perte ou le gain financier réalisé, par comparaison entre le prix de revient au m² et le prix de vente. C'est pourquoi une comptabilité des stocks de terrains doit être tenue. Le calcul des écritures de stock sera mis jour en coordination avec le comptable public pour tenir compte du remboursement déjà effectué au budget général.

Comme en 2021, des écritures concordantes entre le budget principal et le budget ZAE sont prévues cette année pour 1 673 453 €, afin de réduire progressivement le déficit d'ici la clôture du budget ZAE :

Synthèse du compte administratif 2021 et du budget primitif 2022 :

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	3 503 350,00	3 170 196.61	3 532 063.83
Recettes	3 503 350,00	2 714 259.78	3 532 063.83
Résultat investissement	0,00	- 455 936.83	0.00

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	3 296 756.00	2 734 781.74	4 113 324.83
Recettes	3 296 756.00	2 945 249.39	4 508 324.83
Résultat fonctionnement	0.00	210 467.65	395 000.00
Résultat global	0.00	-245 469.18	395 000.00

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Philippe Alpy, premier vice-président, **Le conseil communautaire vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :**

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	2 577 471.40 €	2 945 249.39 €
	Investissement	3 170 196.61 €	2 565 867.86 €
Report exercice N - 1	Fonctionnement	157 310.34 €	
	Investissement		148 391.92 €
TOTAL		5 747 668.01 €	5 659 509.17 €
Investissement : reste à réaliser			
Résultat cumulé	Fonctionnement	2 734 781.74 €	2 945 249.39 €
	Investissement	3 170 196.61 €	2 714 259.78 €
TOTAL CUMULÉ		5 904 978.35 €	5 659 509.17 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2022 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 113 324.83 €	4 297 857.18 €
Résultat reporté		210 467.65 €
Total	4 113 324.83 €	4 508 324.83 €
Investissement	3 076 127.00 €	3 532 063.83 €
Résultat reporté	455 936.83 €	
Total	3 532 063.83 €	3 532 063.83 €
TOTAL DU BUDGET	7 645 388.66 €	8 040 388.66 €

2.6. Budget principal (délibérations n° 43 à 46)

Le bilan détaillé par compétences pour l'exercice 2021 et pour le budget primitif 2022 a été annexé au rapport de présentation, et dont la synthèse est la suivante :

Investissement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	1 681 419.00	895 442.56	1 550 664.88
Recettes	1 681 419.00	1 205 140.44	1 168 670.00
Résultat investissement	0.00	309 697.88	381 994.88

Fonctionnement	Budget 2021	Réalisé 2021	Budget 2022
Dépenses	4 270 246.00	3 007 867.61	6 098 281.86
Recettes	4 620 246.00	4 528 792.47	5 280 276.74
Résultat fonctionnement	350 000.00	1 520 924.86	818 005.12
Résultat global	350 000.00	1 830 622.74	1 200 000.00

- **Vote du compte de gestion**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, arrête les montants du compte de gestion du comptable public qui sont en tout point conformes aux écritures de la comptabilité administrative du Président et lui donne quitus de sa gestion comptable 2021.

- **Vote du compte administratif**

Mr le Président se retirant pour laisser la présidence à Mr Philippe Alpy, premier vice-président, Le conseil communautaire, vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête ainsi les comptes :

		Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	Fonctionnement	3 007 867.61 €	3 495 691.31 €
	Investissement	684 136.15 €	1 205 140.44 €
Report exercice N - 1	Fonctionnement		1 033 101.16 €
	Investissement	211 306.41 €	
TOTAL		3 903 310.17 €	5 733 932.91 €
Investissement : reste à réaliser		122 365.00 €	
Résultat cumulé	Fonctionnement	3 007 867.61 €	4 528 792.47 €
	Investissement	1 017 807.56 €	1 205 140.44 €
TOTAL CUMULÉ		4 025 675.17 €	5 733 932.91 €

- **Vote du budget primitif**

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le budget primitif 2022 comme il suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 280 276.74 €	4 577 357.00 €
Résultat reporté		1 520 924.86 €
Total	5 280 276.74 €	6 098 281.86 €
Investissement	1 046 305.00 €	1 240 967.00 €
Reste à réaliser de l'exercice précédent	122 365.00 €	
Résultat reporté		309 697.88 €
Total	1 168 670.00 €	1 550 664.88 €
TOTAL DU BUDGET	6 448 946.74 €	7 648 946.74 €

Mr le Président remercie l'ensemble des vice-présidents et les collaborateurs pour l'important travail fourni à l'élaboration des budgets.

- **vote du taux des impôts directs locaux**

Délibération n° 46 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, fixe le taux des impôts directs locaux comme suit, identiques aux taux 2021 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties.....15.23 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties21.55 %
Cotisation foncière des entreprises18.74 %

Evolution des bases d'imposition transmises par l'Etat :

	base réelle 2021	base prévisionnelle 2022	revalorisation		taux 2022 identiques à 2021	recette supplémentaire théorique
Foncier bâti	5 089 431 €	5 380 000 €	290 569 €	5.71%	15.23%	44 254 €
Foncier non bâti	849 197 €	879 600 €	30 403 €	3.58%	21.55%	6 552 €
CFE	1 393 253 €	1 416 000 €	22 747 €	1.63%	18.74%	4 263 €
						55 068 €

3) - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE CREANCES

Mr le Président indique que conformément aux règles de la comptabilité publique, il convient de constater au compte 6817 « *dotations aux dépréciations de l'actif circulant* » les crédits 2022 affectés aux provisions complémentaires pour dépréciation de créances liées aux impayés de redevances jusqu'en N – 2.

Délibération n° 47 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de constituer une provision complémentaire comme suit :

- ✓ Budget « Eau » 2 000 €
- ✓ Budget « Assainissement » 2 100 €

4) - VALORISATION DES PATRIMOINES – ENVIRONNEMENT

Mr Rémi Débois, vice-président en charge de ces dossiers, présente les points.

4.1. Dématérialisation des déclarations en mairie des meublés de tourisme et chambre d'hôtes par l'outil Déclaloc

Dans le cadre du plan départemental d'accompagnement à la collecte et gestion de la taxe de séjour, la CFD met à disposition des communes (par l'intermédiaire de Doubs Tourisme) un outil

mutualisé de téléservice de déclaration préalable des locations de courte durée pour l'ensemble de ses communes (Cerfa de meublés de tourisme et de chambres d'hôtes, obligatoires depuis 2009). Il convient que la CFD et les communes délibèrent pour la mise en place de la dématérialisation des CERFA.

Délibération n° 48 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes de la convention, autorise Mr le Président à signer la convention avec les communes

Les communes sont invitées avant le 31 mai 2022 à :

- Délibérer en conseil municipal pour signer la convention avec la CFD
- Transmettre à la CFD le logo, tampon et signature du maire pour formaliser les documents numériques sur la plateforme Déclaloc (à Annabelle VIDA a.vida@frasnedrugeon-cfd.fr)

4.2. Modalités fonctionnement location vélos à assistance électrique

Après deux années de mise en œuvre du service de location de Vélos à assistance électrique « Jurassic Vélo Tours », il est proposé de reconduire l'opération du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année qui concerne :

- ✓ La location d'une flotte de vélos à assistance électrique auprès de Gaby Sport et leur maintenance via un contrat de location,
- ✓ La location aux usagers assurée par le tabac-presse Turberg, via une convention de prestation de service,
- ✓ L'encaissement des recettes de location des vélos et remorque assurée par le tabac-presse Turberg via une convention de mandat,
- ✓ La location du local communal situé 17 rue des Marronniers à Frasne via une convention d'occupation.
- ✓ La grille tarifaire de location des vélos à assistance électrique

Grille tarifaire de location (en HT et TTC)	Demi-journée 4h	Journée
Prix pour 1,2,3 locations	25,00 € HT - 30,00 € TTC	32,50 € HT - 39,00 € TTC
Prix pour 4,5,6,7 locations	20,83 € HT - 25,00 € TTC	27,08 € HT - 32,50 € TTC
Prix location plusieurs jours		27,08 € HT - 32,50 € TTC
Prix remorque enfants	8,33 € HT - 10,00 € TTC	8,33 € HT - 10,00 € TTC

Délibération n° 49 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance des termes des contrats et conventions :

- Autorise Mr le Président à les signer, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation du projet,
- Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.

5) - RESERVE NATURELLE REGIONALE DES TOURBIERES DE FRASNE – BOUVERANS

5.1. Actualisation de la convention de prestation avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue pour la gestion écologique et réglementaire

Il convient d'actualiser la convention de prestation de service du 18/12/2015 qui faisait mention du SMMAH et pour tenir compte de l'évolution de l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue et de la nouvelle organisation du service RNR des Tourbières de Frasne Bouverans.

La présente convention a pour but de définir les conditions dans lesquelles l'EPAGE fournira des prestations de services à un de ses membres, la CFD, consistant à fournir les services d'un-e conservateur du patrimoine naturel.

Délibération n° 50 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance de la convention :

- **Autorise Mr le Président à la signer,**
- **Dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.**

6) - VIE SOCIO-CULTURELLE

Mme Monique Brulport, vice-présidente en charge de ces dossiers, présente les points.

6.1. Renouvellement de la convention avec l'association Musicart's

L'association Musicart's est une école de musique intercommunale œuvrant sur les territoires de la CFD et de la CCA800, ses partenaires privilégiés. Les intercommunalités sont représentées par leurs élus au sein du Conseil d'administration de Musicart's conformément à ses statuts.

L'association dispense des cours d'enseignement musical, de danse, de théâtre et organise des concerts et manifestations en lien avec ces pratiques, tout en assumant l'organisation et la gestion financière de ses activités.

L'association bénéficie également de soutien financier du Département du Doubs en qualité d'école de musique structurante au titre du schéma départemental des enseignements artistiques.

- ✓ que l'association répond à des objectifs d'intérêt général, remplit des missions d'éducation et d'éveil artistiques auprès de la jeunesse et de la population, concourt au lien social, à l'implication citoyenne ainsi qu'à l'attractivité du territoire par les animations qu'elle propose ;
- ✓ que l'association organise l'enseignement musical du territoire en recrutant des professeurs qualifiés et en garantissant la qualité des prestations proposées, ainsi que des animations de découverte et de sensibilisation dans les écoles du territoire, en coordination avec le pôle Vie socioculturelle de la CFD

Montants 2022 :

- Subvention de fonctionnement31 949 €
- Animations dans les classes de la CFD.....2 500 €
- Ateliers baby music à la médiathèque500 €
- Ateliers de musicothérapie auprès du public
autiste des Maisonnées :600 € (50 % du coût total)

Délibération n° 51 : le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après avoir pris connaissance de la convention :

- **émet un avis favorable ;**
- **autorise Mr le Président à signer ladite convention ;**
- **dit que les crédits sont ouverts au budget primitif 2022.**

7) - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mr Michel Beauque, au nom de sa famille, adresse ses remerciements pour les attentions reçues suite au décès de Madame Marthe Beauque.

Votes par procuration : Mr Michel Beauque fait part des problèmes rencontrés suite à la réception très ou trop tardives des procurations.

Les maires sont invités à en informer la préfecture.

Aire de camping-car à La Rivière Dugeon : Mr Jérémy Lonchamp annonce que la commune de La Rivière Dugeon a aménagé une aire de 3 places, à l'emplacement de l'ancien moulin. Totalement équipées, elle sera ouverte le 1^{er} mai prochain.

Application Intramuros : les communes sont invitées à diffuser leurs informations par cette application.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h et se termine par le verre de l'amitié offert par la commune de Frasné.



Le Président,
Christian VALLET